

BPIFRANCE DÉFENSE S.L.P.*

14/10/2025

Ce document est une communication publicitaire.
Veuillez-vous référer aux Statuts du fonds et aux documents d'informations clés pour l'investisseur (DIC PRIIPS) du fonds
avant de prendre toutes décisions finales d'investissements.

* S.L.P. : Fonds Professionnel Spécialisé constitué sous la forme de Société de Libre Partenariat.

Bpifrance Défense S.L.P. (le « **Fonds** » ou « **Bpifrance Défense** ») est un fonds professionnel spécialisé de droit français constitué sous la forme d'une société de libre partenariat régie par les articles L. 214-162-1 et suivants du Code monétaire et financier géré par Bpifrance Investissement (la « Société de Gestion »), société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 433 975 224 RCS Créteil et agréée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en tant que société de gestion sous le numéro GP01006.

Le Fonds a obtenu l'agrément ELTIF auprès de l'AMF. Le nouveau règlement « ELTIF⁽¹⁾ » est entré en vigueur le 10 janvier 2024 dans l'Union européenne. Dans l'objectif de « dynamiser les investissements européens à long terme dans l'économie réelle⁽²⁾ », ce règlement vise à développer les solutions d'investissement alternatif auprès des investisseurs non professionnels, en harmonisant un cadre européen plus favorable pour faciliter l'accès des particuliers au capital-investissement et autres actifs non cotés.

Date d'agrément : 29/07/25 et numéro d'agrément : DCL20250329.

Score de 6/7 : un risque élevé qui fait référence à l'échelle de risque utilisée dans les documents d'information clés pour l'investisseur (« DIC PRIIPS »). Ce score signifie que la valeur de l'investissement peut fluctuer fortement, avec un risque important de perte en capital.

La Société de Gestion a catégorisé le Fonds Article 8 de la réglementation SFDR.

En raison de la nature illiquide des investissements et des parts du Fonds, les investisseurs peuvent envisager de n'investir dans le Fonds qu'un faible pourcentage de leur portefeuille d'investissement global.

Le Fonds est **un produit classé dans la classe de risque 6 sur 7**, qui est une classe de risque élevée. Veuillez-vous référer aux DIC PRIIPS et aux Statuts du Fonds afin de prendre connaissance de l'ensemble des facteurs de risques propres au Fonds.

Par principe, les Investisseurs ne peuvent pas demander le rachat de leurs Parts pendant la Période de Blocage, d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'agrément du Fonds en tant qu'ELTIF, (la « Période de Blocage »). Par exception à ce qui précède, la Société de Gestion pourra autoriser les investisseurs détenant des Parts A1, A2, B1, B2 ou C affectés par des circonstances exceptionnelles, à formuler une demande de rachat de leurs Parts pendant la Période de Blocage dans les conditions prévues au sein des Statuts.

Nous attirons votre attention sur le fait que la période de détention recommandée est de dix (10) ans et que la durée de vie du Fonds est de vingt (20) ans à compter de sa Date de Constitution (étant précisé que la Société de Gestion a la faculté de proroger cette durée de vie de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 01/10/2047 au maximum). Cette offre est réservée à des personnes qui souhaitent investir indirectement dans l'économie réelle avec un horizon d'investissement à long terme.

⁽¹⁾ ELTIF : European Long Term Investment Funds ou Fonds Européens d'Investissement de Long Terme, FEILT en français.

⁽²⁾ Considération 4 du Règlement ELTIF.

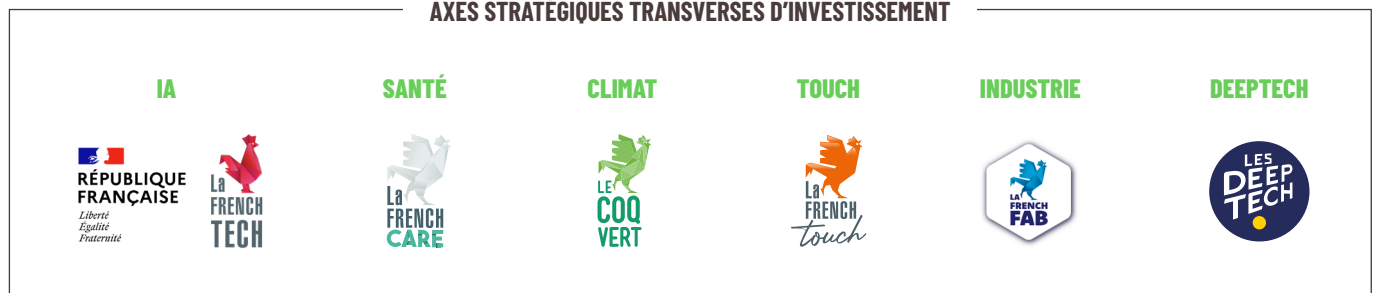
- **Partenaire reconnu par les entrepreneurs français** depuis 13 ans, le groupe Bpifrance⁽⁴⁾ (« Bpifrance ») finance et accompagne les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement en crédit, garantie, aide à l'innovation et en fonds propres et sur le long terme. Sa mission est d'encourager et soutenir leurs projets de développement, de transition écologique et énergétique, d'innovation et à l'international.
- Détenue à 100% par Bpifrance, **Bpifrance Investissement est un acteur clé du capital-investissement.**
- **Bpifrance Investissement figure parmi les plus importantes sociétés de gestion en France avec 60 Mds € d'actifs sous gestion à fin mai 2025 dont plus de 16 Mds € gérés pour compte de tiers, près de 300 professionnels du métier de l'investissement, et un fort ancrage dans les territoires avec 25 implantations régionales.**
- Les équipes de Capital Innovation et Capital Développement investissent ensemble chaque année 2 à 3 Mds€ en fonds propres et gèrent au total en direct un portefeuille de plus de 1 200 participations dans tous les secteurs d'activité.
- Par ailleurs, plus de 1,5 Md€ par an sont également déployés par les professionnels de l'activité Fonds de fonds à travers plus de 650 fonds partenaires en France et à l'international, gérés par plus de 220 sociétés de gestion partenaires, dont 140 fonds régionaux.

Nos chiffres clés

(Source : Bpifrance Investissement
au 31/12/2024)



AXES STRATÉGIQUES TRANSVERSES D'INVESTISSEMENT



- Longtemps classe d'actifs réservée aux institutionnels ou particuliers à très hauts revenus, le capital-investissement s'ouvre depuis quelques années aux particuliers, **Bpifrance agissant en pionnier** avec le lancement de sa gamme de fonds « **Bpifrance Entreprises** » en 2020.
- Le capital-investissement a connu ces dernières années une montée en puissance auprès des particuliers. En 2024, 17%⁽⁵⁾ des levées de fonds provenaient de *family offices*⁽⁶⁾ et investisseurs particuliers. **Ainsi depuis 2020, Bpifrance a contribué à la démocratisation du capital-investissement** en divisant par 10 le montant du ticket d'investissement minimum (de 5 000 à 500 €) et en collectant pour la gamme Bpifrance Entreprises plus de 350 M€ auprès de 20 000 Investisseurs.

⁽⁴⁾ Le groupe Bpifrance désigne toute personne morale et/ou entité (i) contrôlée directement ou indirectement par Bpifrance S.A ou (ii) conseillée ou gérée par une personne morale contrôlée directement ou indirectement par Bpifrance S.A.

⁽⁵⁾ Activité des acteurs du capital - investissements français 2024 de France Invest publié en mars 2025 - https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2025/03/Etude-dactivite-2024_France-Invest_VDEF.pdf

⁽⁶⁾ Un *family office* est une entreprise qui gère les investissements et les finances d'une famille ou de plusieurs familles fortunées.

Un enjeu de souveraineté et d'impact économique

La **Défense**, au-delà de sa dimension **militaire**, incarne la capacité d'un pays à **protéger ses intérêts vitaux**, ses citoyens et ses valeurs. Elle repose sur un écosystème **industriel** complexe, **innovant et dual**, qui irrigue également **le tissu économique civil**. La France dispose d'une **Base Industrielle et Technologique de Défense (« BITD »)** qui soutient un modèle d'armée complet unique en Europe. Cet écosystème français est structuré autour de **9 grands groupes** d'envergure mondiale, ainsi qu'un vaste réseau de sous-traitants et de fournisseurs composé d'entreprises de taille intermédiaire, de petites et moyennes entreprises, et de start-ups. La BITD constitue un pilier de la **souveraineté nationale**, tant par sa capacité à produire des équipements de Défense répondant aux besoins des armées, que par son ancrage territorial et ses **220 000⁽⁷⁾ emplois** directs et indirects qualifiés de stratégiques. La loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la Programmation Militaire 2024-2030 prévoit un **budget total de 413 Md€ sur sept ans**, avec une montée en puissance progressive jusqu'à 67,4 Md€ en 2030, contre 47,2 Md€ en 2024 soit un taux de croissance annuel moyen (« TCAM ») estimé à 5,2 %⁽⁸⁾.

La Base Industrielle et Technologique de Défense ("BITD")

La BITD regroupe l'ensemble des entreprises françaises qui participent directement ou indirectement à l'équipement des forces armées.

- Certaines de ces entreprises sont impliquées dans la conception, la production et la maintenance de systèmes d'armes. D'autres fournissent des produits stratégiques. Plus de **4 500 entreprises** participent aux programmes d'armement, en tant que maîtres d'œuvre ou sous-traitants.
- Les entreprises de la **BITD sont majoritairement duales**, c'est-à-dire qu'elles mènent des activités à la fois civiles et militaires. C'est aussi le cas de grands groupes comme Thales, Safran, Airbus ou Dassault Aviation.
- L'industrie de Défense se caractérise souvent par des **cycles longs**, avec des programmes pouvant s'étendre sur plusieurs décennies, de la recherche initiale jusqu'au maintien en condition opérationnelle, souvent en petites séries.
- Enfin, **37% du chiffre d'affaires global de la BITD est réalisé à l'export** (18 Mds€ d'exportation en 2024), facteur créateur d'emplois et indispensable dans la balance commerciale de la France. Grâce à la BITD, la France est depuis 3 ans le **2nd exportateur mondial d'armement** derrière les États-Unis avec une part de marché d'environ 10 %⁽⁹⁾.



Le Saviez-Vous ?

La DGA : innover pour protéger

La Direction Générale de l'Armement ("DGA") est la direction du ministère des Armées chargée de préparer l'avenir des systèmes de Défense de la France. Créée en 1961 sous l'impulsion du général de Gaulle, alors sous le nom de DMA ("Délégation ministérielle pour l'armement"), elle répondait à la volonté de la France de garantir son autonomie stratégique après la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la DGA assure la maîtrise d'ouvrage étatique des programmes d'armement, nécessaires à la sécurité nationale. Elle a su évoluer avec son temps, en élargissant ses missions au-delà des équipements classiques (avions, navires, blindés) pour intégrer des domaines émergents comme la cybersécurité, les fonds marins ou encore l'espace, devenus de nouveaux champs de conflictualité. Actrice clé de l'innovation technologique, elle soutient la recherche, évalue et certifie les matériels militaires, favorise les exportations et développe des partenariats industriels et internationaux, en lien étroit avec les entreprises du secteur de la Défense.

⁽⁷⁾Source : dossier de presse – Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense publié le 20 mars 2025 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

⁽⁸⁾Source : Article 4 de la Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire 2024 à 2030.

⁽⁹⁾Source : European arms import nearly double, US and French exports rise, and Russian exports fall sharply, SIPRI – Stockholm International Peace Research Institute mars 2024.

Les investissements dans l'innovation de Défense⁽¹⁰⁾

Le ministère des Armées investit dans des technologies de pointe pour préparer l'avenir de la Défense. Ces investissements se concentrent sur des domaines jugés essentiels entre 2024 et 2030, comme les armes ultra-rapides, les lasers, l'intelligence artificielle, les drones, les robots, ou encore les technologies quantiques. D'autres priorités incluent la guerre électronique, les communications avancées et les nouvelles sources d'énergie adaptées aux besoins militaires.

En plus de ces technologies, les armées se préparent aussi à faire face à de nouveaux types de menaces dans des espaces comme le cyberspace, l'espace, les réseaux d'information ou les fonds marins. Pour rester en avance, la France mise sur des outils technologiques très performants, afin de garantir sa sécurité et son indépendance. Ces efforts permettent aussi de soutenir les entreprises françaises du secteur de la Défense et d'intégrer plus rapidement les innovations dans les armées.

L'industrie de Défense française repose sur 9 grands groupes industriels...

AÉRONAUTIQUE
ET SPATIAL



AIRBUS



ÉLECTRONIQUE

THALES



MISSILES

BLINDÉS



KNDS



NAVIRES

Ces grands groupes s'appuient sur un vaste réseau de PME et d'ETI, qui interviennent comme sous-traitants directs ou indirects dans la chaîne de valeur.

Ces entreprises assurent une part essentielle de la production, de l'innovation et du soutien logistique du secteur. Ce sont donc principalement ces PME et ETI qui constitueront les sociétés cibles du Fonds, en raison de leur rôle stratégique et de leur nombre.

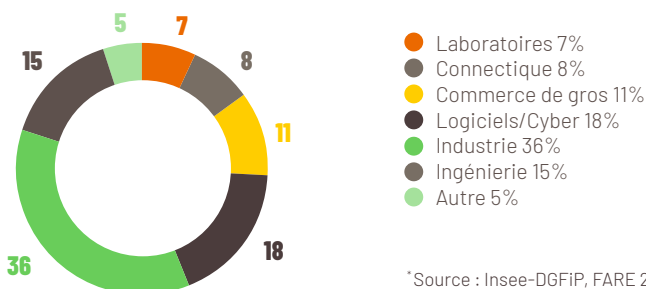
⁽¹⁰⁾Source : ministère des Armées – Document de référence de l'orientation de l'innovation de Défense.

Le secteur de la BITD

La BITD a la particularité d'œuvrer à la fois pour le secteur militaire et civil. Le portrait-robot d'une entreprise de la BITD est une PME d'environ 50 employés, réalisant 6 à 8 M€ de CA dont moins de 20 % pour le secteur de la Défense ⁽¹¹⁾.



DES PME, ETI ET START-UPS SPÉCIALISÉES PRINCIPALEMENT DANS L'INDUSTRIE ET L'INGÉNIERIE, MAIS PAS SEULEMENT*



Par ailleurs, les startups technologiques prennent une place croissante dans l'écosystème des industries de Défense

En effet, grâce notamment au dynamisme des startups technologiques, les innovations émergent aujourd'hui souvent plus rapidement dans le civil que dans les grands groupes de Défense. Une évolution qui n'a pas échappé aux géants du secteur, qui se décroissent peu à peu. Les domaines les plus innovants, comme les drones, la cybersécurité, l'intelligence artificielle ou encore le cloud, sont les plus favorables aux collaborations.

En France, le virage technologique de l'open innovation et plus largement l'implication croissante de nouveaux acteurs innovants dans les programmes de Défense est encouragée en particulier par l'Agence de l'innovation de Défense (« AID ») créée en 2018.

De plus en plus de startups et PME innovantes obtiennent des contrats auprès de la DGA.

Le marché de la Défense est en forte croissance⁽¹²⁾

Le montant total des dépenses militaires mondiales s'élève à 2 700 Md\$ en 2024, soit une augmentation de 9,4% en termes réels par rapport à 2023. Les dépenses militaires mondiales ont connu en 2024 leur plus forte augmentation depuis la fin de la guerre froide. Plus de 100 pays ont accru leur budget de Défense, et celui-ci a particulièrement augmenté en Europe et Moyen-Orient, témoignant des fortes tensions géopolitiques.

Le marché mondial de la Défense est attendu en forte croissance dans les 10 prochaines années⁽¹²⁾.

En France, le gouvernement prévoit plus de 413 Md€ sur sept ans aux Armées, dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 contre 295 Md€ pour la précédente loi 2019-2025, soit **une hausse de 40%**.



Ainsi, en 2027, le budget des Armées aura augmenté de **75%** par rapport à 2017 et devrait avoir plus que doublé en 2030.

⁽¹¹⁾ Source : ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Dossier de presse - Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense, 20 mars 2025.

⁽¹²⁾ Loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030.

Bpifrance est déjà un acteur de référence dans le secteur de la Défense

Conformément à la législation en vigueur et aux conventions internationales ratifiées par la France, Bpifrance ne participe pas au financement d'armements interdits par la loi. Cela signifie que Bpifrance applique une politique d'exclusion stricte à l'égard de toute entreprise impliquée dans la production ou la commercialisation d'armes prohibées par le droit international humanitaire, même si elle opère dans le secteur de la Défense. Cette approche garantit que les financements publics ne soutiennent pas des activités contraires aux engagements éthiques et juridiques de la France. À ce titre Bpifrance ne finance pas des entreprises exerçant les activités de fabrication, stockage ou commercialisation des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes nucléaires non prévues dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (« TNP⁽¹³⁾ »), des armes chimiques, armes biologiques et armes à laser spécifiquement conçues pour provoquer la cécité permanente.

Depuis sa création, Bpifrance a investi dans le secteur de la Défense⁽¹⁴⁾ directement *via* ses fonds dédiés tels que le fonds Definvest et le Fonds Innovation Défense, et indirectement *via* des fonds partenaires gérés par d'autres sociétés de gestion.

À travers nos investissements Directs et nos participations dans des fonds spécialisés, Bpifrance Investissement est exposée à plus de 400 entreprises du secteur de la Défense. Bpifrance accompagne i/ Directement au travers de ses fonds dédiés 39 entreprises du secteur de la Défense et ii/ indirectement, *via* l'investissement dans des fonds partenaires, pour un montant de 418 millions d'euros⁽¹⁵⁾.

Le fonds Definvest : fonds géré par la Société de Gestion, créé en 2018, est aujourd'hui doté de 100 M€ apportés par le ministère des Armées. Il investit en minoritaire et en co-investissement avec des fonds privés dans des entreprises stratégiques de la BITD (startups, PME et ETI) des montants compris en 500 K€ et 10 M€. À fin mai 2025, le fonds Definvest a investi 74 M€ dans 28 entreprises et réalisé 2 cessions.

Le Fonds Innovation Défense (« FID ») : fonds géré par la Société de Gestion, créé en 2021, et d'une taille cible de 400 M€, doté par le ministère des Armées (200 M€), Bpifrance, et des investisseurs privés (notamment Allianz, MBDA), le Fonds Innovation Défense vise à soutenir en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises innovantes dont les technologies duales, civiles et militaires, sont potentiellement intéressantes pour le secteur de la Défense⁽¹⁶⁾. À fin mai 2025, le Fonds Innovation Défense a investi plus de 85 M€ dans 11 entreprises notamment dans les secteurs de l'IA, du quantique et du *New Space* (développant des technologies spatiales).

Soutien *via* des fonds généralistes ou spécialisés : Bpifrance investit dans le secteur de la Défense selon deux axes complémentaires :

- 1 Stratégie d'investissement direct :** Bpifrance intervient *via* ses véhicules d'investissement qu'ils soient spécialisés ou généralistes, qui investissent directement dans des entreprises du secteur de la Défense.
- 2 Stratégie d'investissement indirect (fonds de fonds) :** Bpifrance soutient également le secteur en investissant dans des fonds partenaires, spécialisés ou généralistes, qui ne sont pas gérés par la Société de Gestion. Ces fonds investissent à leur tour dans des sociétés du secteur.

Soutien de la CDC et Bpifrance à des projets de fonds d'investissement défense *via* le fonds de fonds : ces deux acteurs sont prêts à soutenir des projets de fonds d'investissement privés avec une thèse défense. Depuis 2020, la CDC et Bpifrance ont financé pour plus de 380 M€ des fonds avec des thèses ambitieuses sur la défense. Ce soutien public a entraîné un effet de levier auprès des investisseurs privés permettant à ces fonds de mobiliser déjà un total de 2 Md€⁽¹⁷⁾.

⁽¹³⁾ Source : Politique de durabilité de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/download/media-file/81170>

⁽¹⁴⁾ Désigne, au sens des Statuts, l'ensemble des activités, entreprises, technologies, produits ou services relevant de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) telle que définie par la Direction Générale de l'Armement (DGA).

⁽¹⁵⁾ Source : info.gouv.fr / Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense du 20 mars 2025.

⁽¹⁶⁾ Source : données internes de Bpifrance Investissement.

⁽¹⁷⁾ Source : "Le Gouvernement renforce le financement de l'industrie de Défense", publié le 20 mars 2025 sur le site officiel info.gouv.fr

Comment le capital-investissement peut répondre aux défis industriels de la Défense

Dans un contexte d'accroissement des investissements dans la Défense, la situation financière des entreprises de la BITD et leurs besoins en capital représentent un enjeu majeur. L'augmentation des **carnets de commande est estimée à +17,5 Md€ d'ici 2030**⁽¹⁸⁾ pour faire face à plusieurs défis tels que :

La montée en cadence et la consolidation industrielle : le capital-investissement permet de financer l'augmentation des capacités de production, la modernisation des outils industriels, la relocalisation des ressources critiques ainsi que des opérations de croissance externe,

Les investissements en R&D : essentiel, pour maintenir une capacité d'innovation et une qualité de production élevées, indispensables pour répondre aux besoins des forces armées et rester compétitif face à une concurrence internationale intense.

Ces entreprises **devront mobiliser entre 5 et 7 Md€** de financements nouveaux, dont **1 à 3 Md€ en fonds propres**. Le capital-investissement constitue une réponse pertinente : **les investisseurs publics prévoient de mobiliser 1,7 Md€**, qui, grâce au co-investissement d'investisseurs privés, comme vous, devraient permettre d'investir jusqu'à 5 Md€ de fonds propres dans les startups, PME et ETI de la BITD.⁽¹⁹⁾

L'État prévoit de mobiliser **1,7 Md€** dans le cadre du programme France 2030 pour soutenir la BITD, selon le dossier de presse officiel du ministère de l'Économie publié en mars 2025. Cette enveloppe se structure autour de trois axes :

- 1 Des dispositifs opérés par Bpifrance et la DGA pour soutenir l'investissement et l'innovation ;**
- 2 La création ou le renforcement de fonds d'investissement spécialisés, afin de développer le capital-investissement dédié aux entreprises stratégiques de la Défense ;**
- 3 Des appels à projets ciblés, via des guichets spécifiques ouverts aux entreprises de la BITD dans le cadre de France 2030.**

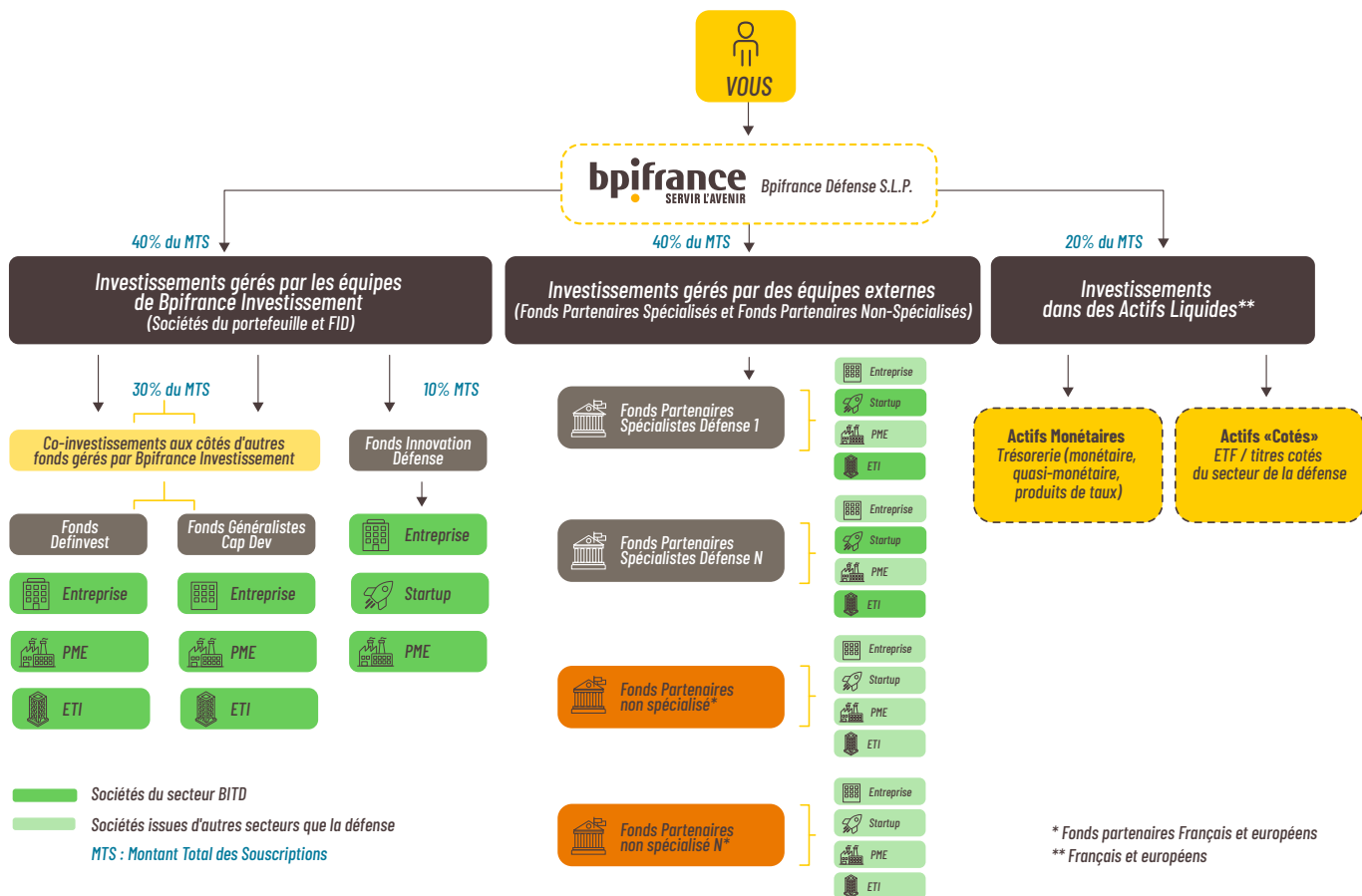
⁽¹⁸⁾Source : Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense, publié le 20 mars 2025 sur le site : info.gouv.fr

⁽¹⁹⁾Source : dossier de presse - Financement de la Base Industrielle et Technologique de Défense publié le 20 mars 2025 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

03

COMMENT BPIFRANCE VOUS PROPOSE D'INVESTIR DANS LA DÉFENSE

Comment votre argent va financer les PME de la Défense ?



Pour en savoir plus sur l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement, veuillez-vous rapporter à l'article 6 des Statuts du Fonds⁽²⁰⁾. Les investissements dans des actifs gérés par Bpifrance Investissement seront constitués à 100 % de deals Défense. Les investissements dans des Fonds gérés par des Équipes Externes, dans une optique de diversification, sera composée notamment de fonds partenaires spécialisés dans un secteur affilié à la Défense. Ces fonds devront allouer au minimum 50 % du montant total de leurs engagements à des investissements dans le secteur de la Défense, au sens de la BITD, selon la définition retenue.

Pourquoi investir dans le Fonds Bpifrance Défense

1 Le Fonds vous propose un investissement accessible

- ✓ **Un accès facilité :** Ce Fonds est conçu pour être semi-ouvert aux particuliers avec un montant d'investissement minimum de **500 €**.
- ✓ **Un choix d'investissement :** Vous investissez selon votre capacité financière et votre degré de conviction, dans ce thème d'investissement fortement exposé au secteur de la Défense. Vous pouvez également, au-delà d'une période de Blocage (sauf exception s'agissant des rachats exceptionnels pour certaines catégories de parts), demander que vos parts du Fonds vous soient rachetées pendant la durée de vie du Fonds, bien qu'il s'agisse d'actifs de long terme avec une période recommandée d'investissement de 10 ans. Cependant, il est rappelé que la Société de Gestion plafonnera les demandes de rachats si celles-ci excèdent un certain seuil. Veuillez-vous référer à l'article 12 des Statuts pour davantage d'informations.

⁽²⁰⁾ Article 6.1 des Statuts : des Investissements dans des titres émis par des sociétés européennes principalement non cotées sur un Marché (les Sociétés du Portefeuille) appartenant au secteur de la Défense, selon la classification de la DGA.

2 Vous bénéficiez des expertises de Bpifrance

Bpifrance est un acteur reconnu, avec plus de 27 ans⁽²¹⁾ d'expérience dans le capital-investissement.

✔ **Savoir-faire dans les solutions de capital-investissement dédiées aux particuliers :** depuis 2020, Bpifrance a lancé sa gamme de fonds Bpifrance Entreprises destinés aux investisseurs non professionnels, avec 350 millions d'euros collectés auprès de 20.000 particuliers, Bpifrance se positionne comme un des acteurs engagés dans la démocratisation de cette classe d'actifs.

✔ **Expertise sectorielle :** Bpifrance participe activement au soutien des entreprises de la BITD *via* l'ensemble de ses outils d'intervention que cela soit en fonds propres, en prêts, en soutien à l'innovation, en accompagnement ou en appui à l'export. Ainsi, depuis sa création Bpifrance a investi directement et indirectement dans plus de 400 entreprises : i/ Directement au travers de ses fonds dédiés 39 entreprises du secteur de la Défense et ii/ indirectement, *via* l'investissement dans des fonds partenaires, pour un montant de 418 millions d'euros.

Il est toutefois rappelé que **les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.**

3 Le Fonds constituera un portefeuille de participations dans l'industrie de la Défense, dont certaines seront innovantes selon la Société de Gestion de Portefeuille

✔ **Potentiel de croissance :** Le secteur de la Défense regroupe des entreprises souvent leaders, avec des carnets de commandes qui augmentent, notamment au travers de la loi de programmation militaire 2024-2030 et porte l'ambition d'un modèle rénové pour nos armées Françaises. **Il est toutefois rappelé qu'il n'y a aucune garantie que les investissements du Fonds seront rentables.**

✔ **Technologies de pointe :** Investissement dans des domaines innovants et à fort potentiel avec l'objectif de renforcer la compétitivité et la souveraineté technologique de la France dans le secteur de la Défense.

4 Le Fonds est un levier pour dynamiser l'économie réelle

✔ **Soutenir les entreprises françaises et européennes :** vous financez indirectement des PME, ETI et start-ups industrielles françaises et européennes.

✔ **Renforcement de la souveraineté nationale et européenne :** vous contribuez à soutenir la recherche, le développement et la compétitivité industrielle dans des secteurs stratégiques. En favorisant l'émergence d'innovations duales et la création d'emplois non délocalisables⁽²²⁾ et participez activement à la consolidation de la BITD, pilier essentiel de la souveraineté économique et technologique de la France et de l'Europe.

5 Avertissement sur les risques et la documentation juridique

✔ Il est toutefois rappelé que **toute souscription des parts du Fonds doit être effectuée sur la base de la documentation juridique du Fonds uniquement.**

✔ Tout investissement **comporte un risque de perte en capital total ou partiel.**

✔ Pour de plus amples informations concernant les risques afférents à un investissement dans le portefeuille, veuillez-vous reporter à l'Annexe I (« Profil de risques ») des Statuts, et en discuter avec vos conseillers professionnels

⁽²¹⁾ En 1998 création de CDC PME, qui deviendra CDC Entreprises en 2012, création de la Banque publique d'investissement par la loi du 31 décembre 2012 : OSEO, CDC Entreprises et FSI se joignent pour former Bpifrance.

⁽²²⁾ Source : Impact économique et social du capital-investissement français à fin 2023 - 18 décembre 2024 - France Invest

Investir dans la défense permet de créer des emplois non délocalisables car ce secteur repose sur une BITD française composée de plus de 4 000 entreprises, générant environ 200 000 emplois directs en France. Ces emplois sont localisés sur l'ensemble du territoire, souvent dans des zones où l'industrie locale constitue un pilier économique essentiel, notamment dans des villes moyennes ou des zones rurales. La nature stratégique et souveraine de la défense fait que la production et la conception des équipements se font en France pour les forces armées, ce qui limite fortement le risque de délocalisation. De plus, à fin 2023, 10 727 entreprises étaient accompagnées par des investisseurs français, dont 8 302 basées en France. Ces entreprises françaises employaient 2,4 millions de salariés pour un chiffre d'affaires global de 518 Md€



Le portefeuille du Fonds sera diversifié grâce à des investissements non cotés sur différents stades d'évolution ⁽²³⁾

- ✔ **Diversifier son patrimoine :** En constituant un portefeuille diversifié d'actifs du capital-investissement, le Fonds vise à générer une performance financière à long terme. Pour ce faire, il intervient dans des entreprises de la BITD, directement *via* des co-investissements réalisés par les équipes de Bpifrance ou indirectement *via* des fonds (fonds gérés par des Équipes Externes). L'ensemble de ces investissements ont pour objectif de soutenir le développement, la croissance, l'acquisition ou la transmission d'entreprises françaises et européennes répondant aux enjeux de souveraineté, avec une priorité renforcée sur le secteur de la Défense. Les sociétés ciblées sont des startups, PME ou ETI, ayant leur siège ou leur principal établissement en France ou dans l'Union européenne.
- ✔ **Dans du non coté ⁽²⁴⁾ :** À l'issue de la Période de Blocage, pour la part des actifs illiquides du Fonds, l'objectif est de réaliser (i) environ soixante-dix (70%) d'Investissements dans des actifs de capital – développement et/ou de capital-transmission ; et (ii) environ trente pour cent (30%) d'Investissements dans des actifs de capital-risque et/ou de capital-croissance.
- ✔ **Amorçage du Fonds :** Afin de faciliter le déploiement du Fonds dès sa constitution et assurer aux investisseurs une diversification quant au portefeuille d'investissements constitué, il est prévu que Bpifrance Participations en qualité de Sponsor souscrive à la date de constitution du Fonds, un Engagement de Souscription égal à 300 millions d'Euros. Les Parts P ont vocation à permettre le financement de la constitution du Fonds et la réalisation de ses premiers Investissements. Elles ont vocation à être rachetées par le Fonds en vue de leur annulation au fur et à mesure des souscriptions de Parts A1, de Parts A2, de Parts B1 et/ou de Parts C reçues par le Fonds, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts du Fonds.
- ✔ **Accès à un univers d'investissement complémentaire :** le non coté représente plus de 26 000 sociétés en Europe, déjà financées par des fonds de capital-investissement ⁽²⁶⁾.

Investir dans des sociétés non cotées peut toutefois **s'avérer plus risqué que d'investir dans des sociétés cotées, car les sociétés non cotées sont souvent plus petites, plus sensibles aux évolutions de leur marché local et de leurs produits, et dépendent fortement des compétences et de la performance de leur équipe dirigeante pour réussir leur développement.**

- **À tout stade de développement des entreprises :** Les Sociétés du Portefeuille soit les entreprises dans lesquelles le Fonds investit directement seront des Startups⁽²⁷⁾, des PME⁽²⁸⁾ ou des ETI⁽²⁹⁾ classées comme appartenant à la BITD selon la classification de la Direction générale de l'armement (DGA), ou (iii) des sociétés d'intérêt pour la Défense pour le ministère des Armées dans lesquelles le FID a déjà investi ou investira.
- **Dans de multiples sociétés :** Le Fonds a pour objectif de constituer un portefeuille diversifié investi, directement et indirectement, soit une exposition directe et indirecte à plus de 500 sociétés.

⁽²³⁾ 70% en capital Développement et 30% de capital risque.

⁽²⁴⁾ Veuillez-vous référer aux DIC PRIIPS et aux Statuts du Fonds afin de prendre connaissance de ces risques particuliers ainsi que de l'ensemble des facteurs de risques propres au Fonds.

⁽²⁵⁾ Sur une période observée de 25 ans (1999 - 2023), l'indice de capital-investissement MSCI's Burgiss Global Private Equity a connu moins de volatilité que l'indice actions MSCI ACWI Gross Index, notamment pendant les 5 crises financières majeures (source: Etude Schrodgers; "Private equity's resilience during major crises of the last 25 years"; Octobre 2024)

⁽²⁶⁾ Source: Invest Europe, *Private Equity at Work*, avril 2023.

⁽²⁷⁾ Désigne une entreprise nouvelle et innovante à fort potentiel de croissance et de spéculation sur sa valeur future.

⁽²⁸⁾ Désigne toute entreprise dont (i) l'effectif est inférieur à 250 employés et (ii) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'Euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'Euros.

⁽²⁹⁾ Désigne toute entreprise qui, d'une part, occupe un nombre de salariés compris entre 250 et 4 999 et d'autre part, a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'Euros ou un total du bilan n'excédant pas 2 milliards d'Euros.

7 La recherche d'un rendement à long terme de 5% de TRI net par an

La période de détention recommandée de vos Parts du Fonds est de 10 ans. Cet objectif a été établi par la Société de Gestion notamment sur la base d'hypothèses de valorisations futures des investissements du portefeuille du Fonds. Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. La performance est présentée net des frais de gestion mais avant impôt. **Il s'agit d'hypothèses établies sur la base des performances passées qui ne sauraient préjuger des performances futures.**

Ce rendement cible de l'investissement n'est pas garanti et ne constitue qu'un objectif de gestion. **Le Fonds Bpifrance Défense ne bénéficie d'aucune garantie en capital et les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie du capital initialement investi.**

Caractéristiques principales du Fonds ⁽³¹⁾

Nom du fonds	Bpifrance Défense S.L.P.
Objectif de gestion	Le Fonds a pour objectif de générer une croissance à long terme par la constitution d'un portefeuille diversifié combinant 3 stratégies : (i) des investissements dans des actifs gérés par les équipes maisons : comprenant (i) des investissements dans des titres émis par des sociétés européennes principalement non cotées sur un marché (les « Sociétés du Portefeuille ») appartenant au secteur de la défense, selon la classification de la DGA, notamment en co-investissement aux côtés de fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion et (ii) des investissements dans le Fonds Innovation Défense (ou FID), géré par la Société de Gestion, investissant dans ce type de cibles ; (ii) des investissements dans des fonds gérés par des équipes externes : comprenant des investissements dans (i) des fonds d'investissement non gérés par la Société de Gestion (les « Fonds Partenaires ») spécialisés dans le secteur de la défense, s'engageant à allouer un minimum de 50% du montant total de leurs engagements à des investissements dans le secteur de la défense et (ii) des Fonds Partenaires non-spécialisés sans engagement minimum dans le secteur de la défense mais n'excluant pas ce secteur, et répondant à certains critères financiers et extra-financiers ; et (iii) des investissements dans des actifs liquides, utilisés pour gérer la liquidité du Fonds : comprenant des investissements dans (i) des actifs monétaires et (ii) des actifs cotés pouvant être exposés au secteur de la défense. À l'issue d'une période de 5 ans suivant la date d'agrément ELTIF. Le Fonds a vocation à constituer un portefeuille diversifié d'environ une centaine de lignes, permettant une exposition directe et indirecte à plus de cinq cents (500) sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché, majoritairement françaises, le nombre de lignes pouvant varier graduellement en fonction de la collecte auprès des Investisseurs.
Taille cible du fonds	450 M€
Structure juridique	Fonds professionnel spécialisé (FPS) constitué sous forme de société de libre partenariat (S.L.P.)
Millésime	2025
Société de gestion	Bpifrance Investissement
Distribution	Multicanal : • En direct <i>via</i> la plateforme de souscription en ligne • En assurance-vie ou PER <i>via</i> des assureurs • En épargne retraite collective (PERECO)
SFDR	Article 8
Label	ELTIF 2.0
Objectif de rendement ⁽³²⁾	5% de TRI net par an
Ticket	500 € minimum
Ratio Global des Coûts	2,80% (part A1, B1,C) ; 3,25% (part A2) et 2,10% (part B2)
Période de souscription	<u>Période de souscription initiale</u> : 3 ans (les parts sont souscrites à la Valeur Nominale jusqu'à la publication de la 1^{ère} Valeur Liquidative, puis jusqu'à la fin de la période de souscription initiale, à la plus grande des deux valeurs : entre la Valeur Nominale et la Valeur Liquidative). À compter de la fin de la période de souscription initiale, les parts sont souscrites à la Valeur Liquidative. <u>Période de souscription totale</u> : 10 ans.
Période d'investissement	10 ans à compter de la date de constitution du Fonds (avec possibilité pour la Société de Gestion de la proroger pour 2x 1 an) soit jusqu'au 01/10/2037.
Période de blocage	5 ans 29/07/2030 (hors rachats exceptionnels)
Durée de la vie du fonds	20 ans (avec possibilité pour la Société de Gestion de proroger la durée de vie du Fonds pour 2x 1 an - soit jusqu'au 01/10/2047).
Valorisation	Trimestrielle audité (31/03, 30/06, 30/09, 31/12)
Rachats	<u>Limités trimestriellement à 5,46% du capital (soit 27,3% des actifs liquides)</u>. ⁽³³⁾ <u>Pénalités de rachats</u> : après la Période de Blocage, le Fonds pourra percevoir des frais liés aux rachats des Parts A1 et des Parts A2 égale à 5% maximum du Prix de Rachat (les Pénalités de Rachat). L'assiette de la Pénalité de Rachat est le Prix de Rachat à la date de calcul considérée.
Durée de détention recommandée	10 ans
Distribution par le Fonds	Possible à compter de la 11 ^e année de la date de constitution du Fonds
Commission de surperformance	Néant

⁽³¹⁾ Veuillez également vous référer aux DIC PRIIPS du Fonds pour davantage sur ses caractéristiques dont le détail de ses coûts associés.

⁽³²⁾ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

⁽³³⁾ Si le plafond est activé, les rachats sont honorés au prorata.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que leur argent sera bloqué pendant la Période de Blocage du Fonds soit jusqu'au 29/07/2030 (la « Période de Blocage »), sauf cas de rachats exceptionnels visés à l'article 12 des Statuts (pour les Parts A1, A2, B1, B2 et C). Un investissement dans le Fonds ne convient pas à un investisseur qui souhaiterait sortir du Fonds avant le 29/07/2030. Le Fonds est principalement investi dans des entités non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » des Statuts. Enfin, l'agrément de l'AMF en tant qu'ELTIF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par Bpifrance Investissement. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. L'investissement dans le Fonds concerne uniquement la détention de parts du Fonds Bpifrance Défense (« Société de Libre Partenariat ») (constitué sous forme de société de libre partenariat) et non d'un actif sous-jacent donné détenu par le Fonds, tel que des parts d'autres placements collectifs ou des actions de sociétés. Le document contient des mentions relatives aux performances anticipées potentielles du Fonds (taux de rendement interne/ TRI). Les performances présentées sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur d'un investissement et/ou aux conditions de marché ; elles ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez des parts du Fonds. Ces hypothèses ne constituent en aucun cas un engagement de Bpifrance Investissement concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. Cette performance cible est nette de tout frais et/ou commission supportés par le Fonds mais avant, le cas échéant, (i) tout frais et/ou impôt et/ou charge lié aux éventuels supports d'investissement utilisés par les investisseurs (PEA PEA-PME, plan d'épargne retraite, contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et (ii) tout prélèvement fiscal et social applicable à chacun des investisseurs en fonction de sa situation personnelle, laquelle est susceptible d'évoluer au cours du temps, et de la catégorie de parts qu'il détient dans le Fonds. Il est par ailleurs rappelé aux investisseurs que l'investissement dans le Fonds comporte des risques, dont certains sont énumérés ci-dessous.

Sur une échelle dont la cotation la plus élevée est de 7, l'indicateur de risque du Fonds a une notation de 6, ce qui est une classe de risque élevée.

Il appartient à chaque investisseur potentiel d'analyser les risques de tout investissement qu'il effectue et de vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers. En souscrivant aux parts du Fonds, l'investisseur s'expose notamment aux risques suivants.⁽³⁹⁾

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. Le souscripteur potentiel est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Aucune garantie ne peut être donnée sur la rentabilité future des Investissements. Les souscripteurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Par conséquent, il est vivement conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers financiers en faisant référence à leurs propres situations et leur aversion au risque, concernant les conséquences financières d'un investissement dans le Fonds.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ DES ACTIFS DU FONDS

Conformément à sa politique d'investissement, le Fonds a pour objet principal d'investir dans des Fonds Partenaires et des Sociétés du Portefeuille dont les titres ne sont pas admis sur un Marché et sont donc peu ou pas liquides. Bien que la Société de Gestion ait pour objectif d'organiser la cession des Investissements du Fonds dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à

recevoir des liquidités de ses Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités.

De plus, les placements directs ou indirects dans des sociétés non cotées sont souvent plus risqués que dans des sociétés cotées. Les investissements non cotés peuvent aussi mettre plusieurs années pour arriver à maturité. Ainsi, tandis que la performance du Fonds à long terme peut être satisfaisante, le Fonds peut afficher une plus faible performance sur les premières années. En conséquence, les Investisseurs doivent avoir la capacité financière et la volonté d'accepter les risques et le manque de liquidité associés à un tel placement.

Enfin, le marché secondaire pour la cession des Investissements est un marché peu mature et souvent propice à l'application de décote. Cela peut également limiter les capacités de la Société de Gestion à trouver de la liquidité lors de la cession des Investissements.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les Parts d'Investisseurs du Fonds sont des titres financiers librement négociables, sous réserve des dispositions du présent Prospectus. Après la fin de la Période de Blocage, les Parts du Fonds peuvent faire l'objet de rachat conformément

⁽³⁹⁾ Cette liste de risques n'est pas exhaustive, vous êtes donc invités à vous référer aux informations relatives aux risques de l'investissement dans Les Statuts.

à l'Article 12 ; toutefois, si le Pourcentage Maximal de Rachats à une Date de Centralisation des Rachats donnée est atteint, en cas de Plafonnement des Rachats, l'Investisseur risque de voir sa demande de rachat refusée ou partiellement exécutée et devra donc, après application du plafonnement des Rachats ou de la limitation des rachats en raison du Pourcentage Maximal de Rachats, remplacer un autre ordre de rachat qui sera effectué à une autre Valeur Liquidative que celle applicable à l'ordre de rachat initial de cet Investisseur. La Société de Gestion a également la possibilité de suspendre les demandes de rachat en cas de circonstances exceptionnelles.

En outre, toute Cession de Parts est soumise à l'approbation préalable de la Société de Gestion. Tout cessionnaire de Parts doit être un Investisseur de Détail ou un Investisseur Professionnel, selon le cas, et les Parts ne peuvent être offertes, vendues, transférées ou livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit de, toute U.S. Person. Bien que les Parts fassent l'objet d'une Valeur Liquidative établie bimensuellement par la Société de Gestion, tel que prévu à l'Article 18, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe et que les Investisseurs Ordinaires puissent céder leurs Parts avant la fin de la durée de vie du Fonds.

RISQUES INHÉRENTS À TOUT INVESTISSEMENT EN CAPITAL OU EN QUASI-CAPITAL

Au regard de la politique d'investissement du Fonds, la performance de ce dernier est donc directement liée à la performance des Fonds Partenaires et des Sociétés du Portefeuille dans lesquel(le)s il est investi, laquelle est soumise à de nombreux aléas tels que notamment le retournement du secteur d'activité, la récession de la zone géographique, la modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, l'évolution défavorable des taux de change, une modification de l'équipe dirigeante et des difficultés rencontrées par les entreprises concernées. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi dans les Fonds Partenaires ou les Sociétés du Portefeuille les plus performants. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

RISQUE LIÉ À LA VALORISATION DES INVESTISSEMENTS

Il peut être difficile de trouver des références de prix Comme décrit à l'Article 17, les Actifs du Fonds font l'objet d'évaluations selon les recommandations internationales en matière d'évaluation à l'usage du capital investissement et du capital-risque élaborées par le comité exécutif de l'IPEV (*International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*), telles que mise à jour le cas échéant par le comité exécutif de l'IPEV. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des Actifs du Fonds et à calculer la Valeur Liquidative des Parts. En raison de la difficulté de valorisation des actifs sous-jacents, la Valeur Liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille du Fonds.

La conjoncture économique générale et/ou les conditions politiques peuvent affecter les activités des Investissements du Fonds. La juste valeur de chaque Investissement peut baisser pour un certain nombre de raisons indépendamment des décisions et des engagements du Fonds et de la Société

de Gestion. En conséquence, les Investisseurs pourraient ne pas récupérer le capital investi ou ne pas obtenir le retour sur investissement qu'ils ont prévu.

RISQUE DE MARCHÉ

Les Actifs Liquides seront partiellement investis dans les grandes capitalisations françaises et européennes du secteur de la Défense, afin d'assurer les liquidités nécessaires au bon fonctionnement du Fonds. Le risque de perte, lié à la volatilité des prix sur les marchés financiers, pourra affecter la valeur de ces actifs cotés.

RISQUE LIÉ À L'INVESTISSEMENT EN TITRES OU PARTS DE FONDS PARTENAIRES OU DE SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE NON-COTÉS SUR DES MARCHÉS

Un Investissement en titres ou parts de Fonds Partenaires ou de Sociétés du Portefeuille non coté(e)s sur des Marchés est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement ou de sociétés coté(e)s sur des Marchés, dans la mesure où les fonds et les sociétés non coté(e)s sont généralement (i) plus petit(e)s, (ii) plus vulnérables aux changements affectant leurs marchés et les produits qu'ils/elles développent ou qu'ils/elles investissent, selon le cas, et (iii) fortement tributaires des compétences de l'équipe de direction ou de gestion, selon le cas, et de leur aptitude à mener à bien la stratégie de développement.

Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds Partenaires ou de Sociétés du Portefeuille non coté(e)s sur des Marchés seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

L'investisseur doit donc être conscient des risques élevés que certains Fonds Partenaires ou Sociétés du Portefeuille non coté(e)s sur des Marchés n'atteignent pas leurs objectifs, ce qui aura des conséquences négatives (i) sur la valorisation de la participation détenue par le Fonds dans ces fonds d'investissement ou ces sociétés notamment lors de leur cession et (ii) sur la performance globale du Fonds à la suite de leur cession. Les Investissements dans les Fonds Partenaires et les Sociétés du Portefeuille supportent également les risques liés à l'insolvabilité de ceux-ci pouvant entraîner une perte égale au prix de souscription des titres ou parts des Fonds Partenaires ou des Sociétés du Portefeuilles, selon le cas. Les Investissements dans certains Fonds Partenaires ou Sociétés du Portefeuille, selon le cas, peuvent aussi être affectés par la réglementation applicable aux entreprises en difficulté (incluant notamment la sauvegarde, le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire). Le Fonds peut subir l'aléa de décisions de justice qui peuvent suspendre ou diminuer ses droits sur les titres des Fonds Partenaires ou des Sociétés du Portefeuilles, selon le cas.

Cette liste des risques n'est pas exhaustive, vous êtes donc invités à vous référer aux informations relatives au profil de risques du Fonds détaillé à l'annexe I des Statut.

Une solution d'investissement accessible

Un modèle de distribution semi-ouvert et multicanal. Le Fonds Bpifrance Défense peut être logé dans l'ensemble des principales enveloppes d'investissement disponibles sur le marché, à savoir : l'assurance-vie, les PER individuels, les PEA/PME, les comptes-titres ordinaires (CTO) et les PERECO, dans la limite des conditions d'éligibilité de chaque produit.

Catégories de parts accessibles aux investisseurs de détail ⁽³⁴⁾

Catégorie	Public cible	Canal	Éligibilité fiscale
Parts A1	Personnes physiques	Plateforme digitale Bpifrance	CTO, PEA, PEA-PME (Parts ouvrant droit à un régime fiscal de faveur, pour les personnes physiques résidentes fiscales françaises, sous certaines conditions) ⁽³⁵⁾
Parts A2	Personnes physiques	Intermédiaires (CIF, CGP, PSI)	CTO, PEA, PEA-PME (sous conditions)
Parts B1	Détenteurs de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou PER	Via assureurs partenaires	Assurance-vie / PER individuels (PERIN)
Parts C	Investisseurs via épargne salariale / PER ou collectifs (PERECO)	Gestionnaires d'épargne salariale	PERECO

⁽³⁴⁾ D'autres catégories de parts du Fonds sont détaillées à l'article 9.1 des Statuts.

⁽³⁵⁾ Notamment de conserver leurs parts A1 souscrites pendant au moins 5 ans suivant la fin de la période de Blocage conformément aux modalités décrites à l'article 12 des statuts.

04

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE FONDS : UN FONDS SEMI-OUVERT « BPIFRANCE DÉFENSE »



Le Saviez-Vous ?

Fonds ouvert vs. Fonds fermé

De manière générale, un fonds ouvert est un véhicule d'investissement collectif dont la structure permet aux investisseurs d'entrer et de sortir du fonds à certaines périodes, sous conditions, en procédant à des souscriptions ou des rachats de parts. Contrairement aux fonds fermés, qui ne permettent pas aux investisseurs de sortir du fonds avant la fin de sa durée de vie, les fonds ouverts offrent une plus grande souplesse en matière de liquidité. Contrairement aux fonds fermés, qui ne permettent pas aux investisseurs de sortir du fonds avant la fin de sa durée de vie, les fonds ouverts offrent une plus grande souplesse en matière de liquidité sur la recommandation de détention pendant 10 ans.

FONDS OUVERT

Un fonds ouvert permet de réaliser des souscriptions et des rachats durant la vie du fonds, selon les modalités définies.

Caractéristiques :

- Liquidité : Rachats possibles pendant les fenêtres de liquidité périodique mais non conseillé avant 10 ans ;
- Gestion de la liquidité : Allocation partielle en actifs liquides et mécanisme de plafonnement/ suspension des rachats ;
- Durée d'investissement : flexible (hors période de blocage), il est toutefois conseillé de détenir les parts du fonds durant la période de détention recommandée afin de pouvoir bénéficier des éventuels rendements générés. (Hors période de blocage) ;
- Valorisation : plusieurs fréquences peuvent être définies, comme par exemple une valorisation trimestrielle ;
- Distribution : les distributions peuvent être réinvesties ce qui permet aux investisseurs de profiter des effets de capitalisation de leurs investissements⁽³⁶⁾ en fonction des performances des entreprises ;

Un accès permanent pendant la durée de vie du fonds pour pouvoir investir à son rythme (hors suspension de la période de souscription).

FONDS FERMÉ

Un fonds fermé a une **durée de vie limitée** et une **période de souscription définie** et un **blocage des rachats**. Une fois cette période terminée, il n'est plus possible d'y investir.

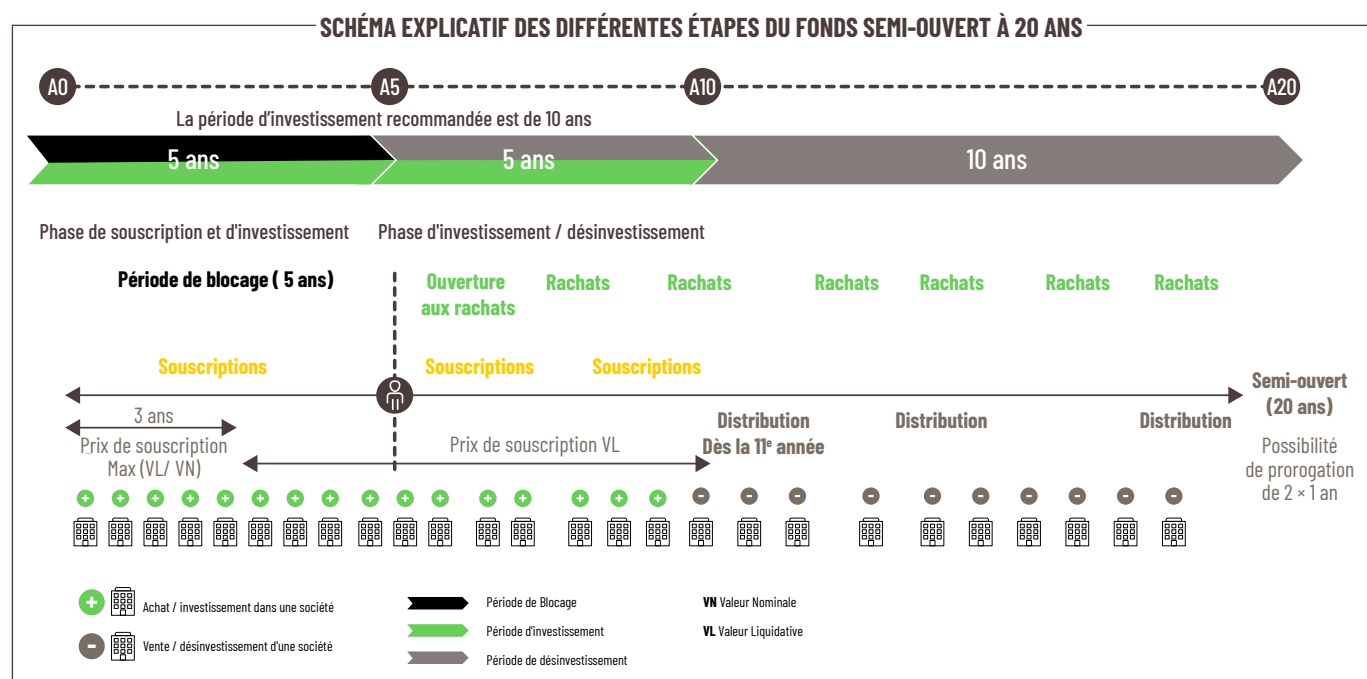
Caractéristiques :

- Liquidité : Pas de rachats avant la fin de la vie du fonds. Les investisseurs restent engagés jusqu'à la fin de vie du fonds ;
- Gestion de la liquidité : pas de gestion de rachats déployé sur la durée hors rachats exceptionnels ;
- Durée d'investissement : Durée fixe souvent autour de 10 ans ;
- Valorisation : Moins fréquente (semestrielle ou trimestrielle) ;
- Distribution : les distributions sont généralement effectuées au cours de la durée de vie du fonds, progressivement, lorsque les investissements sous-jacents sont vendus.

Bpifrance Défense est un fonds semi-ouvert ce qui permet aux investisseurs d'acheter ou de vendre leurs parts pendant des fenêtres de liquidité trimestrielles à compter de la fin d'une Période de Blocage de 5 ans (selon les modalités définies dans les Statuts, et hors cas de rachats exceptionnels). Cependant, même si le Fonds autorise les rachats après la Période de Blocage, il est rappelé que la Société de Gestion plafonnera les demandes de rachats si celles-ci excèdent un certain seuil, soit un % de la poche d'actifs liquides du Fonds par trimestre. Veuillez-vous référer aux Statuts pour davantage d'informations.

⁽³⁶⁾ La capitalisation désigne le fait que les revenus générés par un fonds (intérêts, dividendes, plus-values) ne sont pas distribués aux investisseurs, mais réinvestis automatiquement dans le fonds. Cela permet à la valeur des parts de croître au fil du temps, selon le principe des intérêts composés.

Schéma explicatif des différentes étapes du Fonds Bpifrance Défense



⁽³⁷⁾ La Société de Gestion est responsable de l'évaluation des actifs détenus par le Fonds et du calcul de son actif net, défini comme la valeur totale des actifs du Fonds, déduction faite de ses dettes. Cette valorisation est réalisée trimestriellement, à chaque Date d'Établissement de la Valeur Liquidative. Elle est effectuée conformément aux principes d'évaluation reconnus, notamment ceux énoncés par l'IPEV (*International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*).

Les atouts des fonds semi-ouverts avec pour exemple Bpifrance Défense

Le Fonds Bpifrance Défense est un fonds ayant vocation à investir dans des actifs de capital-investissement à durée limitée de 20 ans (hors prorogations qui serait jusqu'au 01/10/2045), structuré pour permettre une souscription continue à compter de sa date de constitution jusqu'à la fin de sa période de souscription. Contrairement aux fonds fermés à échéance fixe, ce modèle vise à offrir plus de flexibilité aux investisseurs tout en soutenant des secteurs stratégiques bien que la période recommandée est de 10 ans.

- ✓ **Flexibilité d'investir** : Les investisseurs peuvent souscrire au Fonds à intervalles réguliers durant la vie du Fonds jusqu'à la fin de la période de souscription.
- ✓ **Liquidité** : Ce Fonds offre des fenêtres de liquidité permettant aux investisseurs *via* les rachats de sortir du fonds sur la base de la prochaine valeur liquidative (sans garantie de capital et selon les conditions prévues dans les Statuts) à noter qu'ils sont limités à 5,46% du capital⁽³⁸⁾, et qu'il est également possible d'appliquer une pénalité de rachat pouvant aller jusqu'à 5% maximum.
- ✓ **Revenus** : Les revenus générés (dividendes, intérêts, etc.) peuvent être versés, sous réserve de l'existence d'un montant distribuable, à l'investisseur dès la 11^e année, ce qui peut convenir à ceux qui souhaitent compléter leurs revenus, tout comme un fonds fermé.

Il est toutefois rappelé que tout investissement comporte un risque de perte en capital totale ou partielle. En outre, même si le Fonds autorise les rachats après la Période de Blocage, il est rappelé que la Société de Gestion plafonnera les demandes de rachats si celles-ci excèdent un certain seuil. Veuillez-vous référer aux Statuts pour davantage d'informations.

Pour se former et s'informer sur le capital-investissement, et mieux appréhender la diversification de votre épargne, rendez-vous sur **epargner-autrement.fr**

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

 **ÉPARGNER
AUTREMENT**



⁽³⁸⁾ Dans ce cas les rachats se feraient au prorata.

Contacts

Bpifrance Investissement

Notre service client, opéré par Tylia Invest
est joignable soit par email à l'adresse suivante :

fonds-bpifrance@tyliainvest.com

Soit par téléphone au **01 83 62 80 12**

fonds-entreprises.bpifrance.fr



27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
bpifrance.fr